

**DECISION N° 087/2024/ARCOP/CRD/DEF DU 28 AOUT 2024
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) STATUANT EN
COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE OUMOU GROUP CONTESTANT
L'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°F_ENFEFS _100 (LOT 1) RELATIF A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
POUR LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE LANCÉ PAR L'ECOLE NATIONALE DE
FORMATION EN ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE (ENFEFS)**

**LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION
LITIGES,**

VU la loi n°2022-07 du 19 Avril 2022 modifiant la loi n°65-51 du 19 Juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration modifié, notamment en ses articles 30 et 31 ;

VU le décret n° 2023-832 du 5 avril 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande Publique (ARCOP) notamment en ses articles 20 et 21 ;

VU le décret n° 2022- 2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics ;

VU le décret n° 2023-833 du 05 avril 2023 portant nomination des membres du Conseil de Régulation (CR) de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) ;

VU la décision n° 0005/ARMP/CRMP portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés publics ;

VU le recours de la société Oumou Group reçu le 5 Août 2024 ;

VU la quittance de consignation des frais de traitement N°100012024003566 du 1er Août 2024 attestant du paiement des frais de procédure ;

Sur le rapport de Madame Henriette DIOP TALL, Coordonnateur Général des Recours et des Enquêtes ;

En présence de Monsieur Mamadou DIA, Président, Messieurs Alioune Ndiaye, Moundiaye CISSE et Mbareck DIOP, membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;

De Monsieur Saër NIANG, Directeur général de l'ARCOPP, Secrétaire rapporteur du CRD, assisté par ses collaborateurs, observateurs ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation ;

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn

Adopte la présente décision :

Par lettre du 31 juillet 2024, reçue au service courrier de l'ARCOP le 1^{er} août 2024, la société OUMOU GROUP a saisi le Comité de Règlement des Différends (CRD) pour contester l'attribution provisoire du lot 1 du marché, objet de l'appel d'offres ouvert N°F_ENFEFES _100 relatif à l'acquisition d'équipements pour la filière agroalimentaire lancé par l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS).

LES FAITS

L'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS) a obtenu des fonds du 3FPT afin de financer le marché portant acquisition d'équipements pour la filière agroalimentaire avec des lots composés comme suit :

- lot 1 : machinerie ;
- lot 2 : mobilier et équipements de bureau ;
- lot 3 : matériel audiovisuel et informatique ;
- lot 4 : autres équipements.

A cet effet, ENFEFS a fait publier dans la parution du journal l'Observateur du 17 avril 2024 un avis afin de susciter des offres des candidats éligibles.

A l'ouverture des plis, soit le 21 mai 2024, les offres suivantes ont été reçues pour le lot 1, objet du recours :

- DIAMA TECH : 294.955.278 FCFA TTC ;
- FIDELE SARL : 267.536.645 FCFA TTC ;
- OUMOU GROUP : 310.798.079 FCFA TTC ;
- SENTECH : 295.121.832 FCFA TTC.

Au terme de l'évaluation des offres, l'autorité contractante a décidé d'attribuer provisoirement le lot 1 à FIDELE SARL, puis a publié l'avis d'attribution provisoire dans le quotidien l'Observateur N°2517-8997 du 23 juillet 2024.

Dès publication du résultat de l'évaluation des offres, la société OUMOU GROUP a saisi l'ENFEFS d'un recours gracieux. Non satisfait de la réponse reçue, le requérant a saisi le Comité de Règlement des Différends d'un recours contentieux.

Par décision n°044/ARCOP/CRD/SUS du 09 août 2024, le recours a été déclaré recevable et la procédure de passation du marché suspendue jusqu'à l'examen au fond.

Par courrier du 14 août 2024 reçu à l'ARCOP le 19 août 2024, l'autorité contractante a transmis les documents nécessaires à l'instruction du recours.

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N° : AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn

LES MOYENS A L'APPUI DU RECOURS

Le requérant soutient avoir présenté pour le lot 1 une offre conforme et moins disante avec un rabais lu publiquement.

Il ajoute qu'en réponse à son recours gracieux, l'autorité contractante reconnaît avoir effectué des corrections sur l'offre de FIDELE SARL, proposé attributaire provisoire, suite à des erreurs de calcul, ce qui a entraîné une réduction de 10.704.960 FCFA sur le montant de son offre lu publiquement.

Oumou Group fait remarquer que le rejet de son offre reste infondé d'autant plus que l'application du rabais lu publiquement lui confère un caractère moins disant.

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Dans sa lettre de transmission des pièces du dossier, l'autorité contractante n'a pas fait d'observations sur le recours contentieux.

En réponse au recours gracieux, elle relève que le requérant a proposé un rabais inconditionnel de 17% sur le lot 1 qui s'élève, après calcul, à 52.835.673 FCFA TTC, arrêtant l'offre à 257.962.405 FCFA.

Par contre, dans le devis estimatif et quantitatif du soumissionnaire FIDELE SARL, la correction des erreurs de calcul a permis de retrancher 10.704.960 FCFA sur l'offre lue publiquement, soit une offre moins disante de 256.831.685 FCFA, justifiant ainsi l'attribution provisoire dudit lot à son profit.

OBJET DU RECOURS

Il résulte de la saisine et des faits qui la sous-tendent que le litige porte sur le rabais proposé par le requérant ainsi que la correction de l'offre financière de FIDELE SARL.

EXAMEN DU RECOURS

Considérant que la clause 14 des Instructions aux Candidats (IC) prévoit que tous les lots et articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux des prix ; que le prix mentionné sur la lettre de soumission est le prix de l'offre et le candidat indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel ainsi que sa méthode d'application dans la lettre de soumission;

Considérant qu'en l'espèce, pour le lot 1, le requérant a fixé un prix global, hors rabais, de 310.798.079 FCFA et a proposé un rabais inconditionnel de 17% lu à l'ouverture des plis ;

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn

Qu'il apparait du rapport d'évaluation (CF tableau 6 relatif aux corrections et rabais inconditionnels) que la commission des marchés de l'autorité contractante a mentionné que le prix de l'offre de OUMOU GROUP, après prise en compte du rabais, s'élève à 257.962.405 FCA, toutes taxes comprises ;

Qu'il s'en infère que le rabais proposé par le requérant a été bien pris en compte lors de l'évaluation des offres par la commission des marchés ;

Considérant qu'il est également mentionné dans le rapport d'évaluation une correction de l'offre financière de FIDELE SARL avec un montant de 10.704.960 FCFA défalqué sur le montant de son offre financière soit 267.536.645 FCFA TTC lu publiquement à l'ouverture des prix ;

Considérant que la commission des marchés justifie cette correction en estimant que cette société a commis des erreurs de calcul pour la cellule de cuisson polyvalente avec des prix unitaires différents fixés dans le bordereau des prix (10.910.000 FCFA, hors taxe sur la valeur ajoutée) et le devis estimatif et quantitatif (2.028.000 FCFA, hors taxe sur la valeur ajoutée) ;

Considérant la clause 30.3 des IC du dossier d'appel d'offres dispose que l'ajustement de l'offre, suite à la correction des erreurs arithmétiques, peut s'opérer en cas :

- de contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu ;
- d'inexactitude du total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux et enfin ;
- en cas de contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres ;

Considérant que la différence de prix mentionnée dans le bordereau des prix et le devis estimatif et quantitatif ne relève pas des cas de correction des erreurs arithmétiques comme prévus par le dossier d'appel d'offres ;

Que pour un marché de fourniture, comme c'est le cas en l'espèce, les prix unitaires fixés par le bordereau des prix font foi sauf en cas de divergence entre le prix unitaire indiqué en chiffre et en lettre pour l'article proposé avec une correction d'erreur arithmétique à opérer;

Que tel n'est pas le cas en l'espèce, qu'il s'y ajoute que le bordereau des prix et le devis estimatif et quantitatif élaboré par FIDELE SARL comportent le même montant total soit 267.536.645 FCFA TTC ;

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

Que dans ces conditions, que c'est à tort que la commission des marchés a corrigé l'offre financière de la société FIDELE SARL;

Qu'il y a lieu, en définitive, d'annuler l'attribution provisoire et d'ordonner la reprise de l'évaluation des offres pour le lot 1 du marché relatif à l'acquisition d'équipements pour la filière agroalimentaire de l' ENFEFS;

PAR CES MOTIFS :

- 1) Constate que pour le lot 1, OUMOU GROUP a fixé un prix global, hors rabais, de 310.798.079 FCFA et a proposé un rabais inconditionnel de 17% lu à l'ouverture des plis ;
- 2) Constate que la commission des marchés a bien pris en compte ce rabais en mentionnant dans le rapport d'évaluation des offres que le prix de l'offre de OUMOU GROUP, après prise en compte du rabais, s'élève à 257.962.405 FCA, toutes taxes comprises ;
- 3) Constate que la commission a également procédé à la correction de l'offre financière de FIDELE SARL avec 10.704.960 FCFA défalqué sur le montant de 267.536.645 FCFA TTC lu publiquement à l'ouverture des prix ;
- 4) Constate que la commission des marchés justifie cette correction par des erreurs de calcul pour la cellule de cuisson polyvalente avec des prix unitaires différents dans le bordereau des prix et dans le devis estimatif et quantitatif;
- 5) Dit que la différence des prix unitaires mentionnés pour cet article dans le bordereau des prix et le devis estimatif et quantitatif ne relève pas des cas de correction des erreurs arithmétiques comme prévus par la clause 30.3 des IC du dossier d'appel d'offres;
- 6) Constate que le bordereau des prix et le devis estimatif et quantitatif élaboré par la SARL FIDELE comportent le même montant total soit 267.536.645 FCFA TTC ;
- 7) Dit que dans ces conditions, c'est à tort que la commission des marchés a défalqué 10.704.960 FCFA sur le montant de l'offre financière de la société FIDELE SARL;
- 8) Dit qu'il y a lieu, en définitive, d'annuler l'attribution provisoire et d'ordonner la reprise de l'évaluation des offres pour le lot 1 du marché relatif à l'acquisition d'équipements pour la filière agroalimentaire de l' ENFEFS;

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N° AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

- 9) Dit que le Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) est chargé de notifier à la société OUMOU GROUP, à l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS), ainsi qu'à la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), la présente décision qui sera publiée sur le site officiel des marchés publics.

Alioune NDIAYE



Le Président

Mamadou DIA

Les membres du CRD COP

Moundiaïye CISSÉ

Mbareck DIOP

**Le Directeur général,
Rapporteur**



Saër NIANG

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn